

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-De-Lourdes tenue le 12 mars 2012 à 19 :30 heures au lieu habituel des sessions, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Mme Marthe Blanchette	poste # 1
M. Pierre Guilbault	poste # 2
M. Pierre Venne	poste # 3
M. Réjean Belleville	poste # 4
Mme Christine Marion	poste # 5

Formant quorum sous la présidence de
Madame Céline Geoffroy Mairesse

Est également présente:
La directrice générale, secrétaire-trésorière
Madame Micheline Miron

L'absence de monsieur Michel Picard est constatée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 février 2012 à 19h30
4. Approbation des comptes payables et payés
5. Correspondance
6. Rapport des comités
7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs
 1. Rapport annuel de la gestion de l'eau potable
8. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 1. Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot P-26 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Monsieur Louis-Xavier Ariel et de Madame Véronique Papineau
 2. Demande de dérogation mineure 2012-007 visant l'implantation d'une remise en cour avant sur une partie du lot 393 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de monsieur Rémi Morin.
9. Avis de motion
 1. Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
10. Adoption des règlements
 1. Adoption du règlement 01-2012 (l'ajout d'un article visant la restriction à l'eau potable)
 2. Adoption du règlement 02-2012 sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
11. Affaires nouvelles
 1. Entente concernant le contrôle des chiens sur le territoire
 2. 5 À 7 des bénévoles - Budget

- 3. Camp de jour – Achat du matériel
- 4. Camp de jour – Tarif pour les gens venant de l'extérieur
- 5. Horaire de travail modifié pour la technicienne en loisir
- 6. Caisse populaire – Demande de maintien du service
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT qu'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil ;

2012-03-29

Il est proposé par Réjean Belleville ,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 février 2012

2012-03-30

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 février 2012

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. Approbation des comptes payables et payés

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière demande au conseil d'approuver les comptes payés ou payables pour le mois qui vient de s'écouler.

2012-03-31

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 121 548,47 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

5. Correspondance

2012-36 Loisir et sport Lanaudière – Cotisation annuelle 75\$

2012-03-32

Il est proposé par Christine Marion,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 75\$ pour le renouvellement de la cotisation annuelle de Loisir et Sport Lanaudière

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-41 Demande de monsieur Réjean Soulard – Abolition de la servitude de passage pour une virée

CONSIDÉRANT le contrat 354596 établissant une servitude de passage pour une virée sur une partie du lot P-4 ;

CONSIDÉRANT QUE cette rue n'est plus un cul-de-sac ;

2012-03-33

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

D'abolir la servitude de passage pour la virée sur une partie du lot P-4 .La municipalité accepte de défrayer les frais de notaire relatifs à cette transaction.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

La mairesse, madame Céline Geoffroy et madame Micheline Miron, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-45 Gala Florilège – Demande de financement

2012-03-34

Il est proposé par Pierre Venne,
Et résolu :

D'autoriser la dépense de 100\$ à Gala Florilège comme partenaire bronze.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2012-49 M. Normand Cloutier – Demande pour le Club de tir la Gachette (autorisation d'opérer un site de tir d'armes à feu pour une période de 5 ans)

CONSIDÉRANT QUE dans notre réglementation d'urbanisme il n'y a aucune interdiction sur l'usage «club de tir d'armes à feu» sur l'ensemble du territoire;

2012-03-35

Il est proposé par Pierre Guilbault,
Et résolu :

D'autoriser monsieur Normand Cloutier à opérer un site de tir d'armes à feu sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour une période de 5 ans

Le conseil se garde le privilège de modifier sa réglementation au besoin.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6. Rapport des comités

Monsieur Pierre Venne

Sécurité publique

Monsieur Yannick Dussault, responsable de la Sûreté du Québec au poste de Joliette, est rendu ailleurs, monsieur Rabouin assume l'intérim. À l'automne il y aura un remplaçant pour monsieur Dussault.

Madame Marthe Blanchette

Loisir

Le carnaval d'hiver fut une belle activité. Nous aimerions plus d'implications avec plus de bénévoles. Ce fut une belle journée.

7. Rapport sur les travaux publics et autres services administratifs

Le conseil prend acte de dépôt du rapport :

- Sur les travaux publics et autres services administratifs dont copie est déposée aux archives de la municipalité

7.1 Rapport annuel de la gestion de l'eau potable

Le conseil prend acte de dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable présenté au Ministère de Développement Durable, Environnement et Parcs.

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire

8.1 Demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, visant une partie du lot P-26 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Monsieur Louis-Xavier Ariel et de Madame Véronique Papineau

CONSIDÉRANT la demande déposée par Monsieur Louis-Xavier Ariel et Madame Véronique Papineau ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise une superficie de 3716 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise l'utilisation à des fins résidentielles d'une partie du lot P-26 ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de lot servirait à l'implantation d'une résidence en complémentarité de l'utilisation agricole de la superficie restante de la parcelle ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet négatif sur le potentiel agricole des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'autorisation n'influencera aucunement la possibilité d'utiliser à des fins d'agriculture le lot sur lequel il se trouve, puisqu'il n'est actuellement pas utilisé à des fins agricoles et que l'implantation de la

résidence a pour objectif de faciliter les activités agricoles sur le lot, soit la culture de groseilles ;

CONSIDÉRANT QUE de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence négative sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut être réalisé qu'en zone agricole car il implique la culture d'une terre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est favorable à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE

2012-03-36

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'appuyer la présente demande visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 26 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de Louis-Xavier Ariel et Véronique Papineau afin que cette partie de lot serve à l'implantation d'une résidence en complémentarité de l'utilisation agricole de la superficie restante de la parcelle ;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

8.2 Demande de dérogation mineure 2012-007 visant l'implantation d'une remise en cour avant sur une partie du lot 393 du cadastre de la paroisse cadastrale de Sainte-Élizabeth, propriété de monsieur Rémi Morin.

CONSIDÉRANT la demande déposée par Monsieur Rémi Morin;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure vise le lot P-393, cadastre de la paroisse de Sainte-Élizabeth (matricule 0507-64-3745), soit la propriété située au 5860, chemin de la Presqu'île ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise l'implantation d'une remise de 8' X 12' partiellement en cour avant et partiellement dans la marge latérale ;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant est le seul espace disponible pour l'implantation d'une remise ;

CONSIDÉRANT QUE d'autoriser une telle demande de dérogation mineure ne semble pas causer de préjudice grave au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE de rejeter la présente dérogation mineure créerait un préjudice au demandeur, puisqu'aucun autre endroit sur ledit emplacement, n'est disponible pour l'implantation d'un bâtiment accessoire ;

CONSIDÉRANT QUE la remise empiètera d'environ 1,5 mètre dans la cour avant et d'environ 0,44 mètre dans la marge latérale ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la remise permettra d'éliminer le remi-sage d'éléments dans la bande de protection riveraine à l'arrière du garage ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est favorable à la présente demande;

En conséquence,

2012-03-37

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

De faire droit à la présente demande de dérogation mineure ladite demande visant l'implantation d'une remise de 8' X 12' partiellement en cour avant et partiellement dans la marge latérale conditionnellement à ce qu'il n'y ait plus de remi-sage d'aucune sorte dans la bande de protection riveraine.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

9. Avis de motion

9.1 Avis de motion avec dispense de lecture de la présentation du règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par la conseillère Marthe Blanchette de la présentation du règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

10. Adoption des règlements

10.1 Adoption du règlement numéro 01-2012 (l'ajout d'un article visant la restriction à l'eau potable)

2012-03-38

Il est proposé par Pierre Venne,

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 01-2012 visant à ajouter un article concernant les restrictions à l'usage de l'eau potable au règlement 01-1991 et ses amendements décrétant les normes administratives du réseau d'aqueduc ainsi qu'une tarification à tous les abonnés du réseau.

10.2 Adoption du règlement numéro 02-2012 sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

2012-03-39

Il est proposé par Réjean Belleville,

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 02-2012 sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11. Affaires nouvelles

11.1 Entente concernant le contrôle des chiens sur le territoire

2012-03-40

Il est proposé par Pierre Guilbault,

Et résolu :

D'accepter l'entente proposée par l'Inspecteur Canin pour la surveillance des chiens sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes pour la période du 31 mai 2012 au 30 avril 2016 avec la modification suivante à l'item 18 : Faire une patrouille de deux heures à toutes les semaines et ce, au moment qui lui apparaît le plus opportun.

Le conseil autorise Madame Céline Geoffroy, mairesse et madame Micheline Miron, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.2 5 À 7 des bénévoles – Budget

2012-03-41

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 2 000\$ pour l'activité 5 à 7 des bénévoles.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.3 Camp de jour – Achat du matériel

2012-03-42

Il est proposé par Marthe Blanchette,

Et résolu :

D'autoriser la dépense de 500\$ pour l'achat de matériel pour le camp de jour.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.4 Camp de jour – Tarif pour les enfants venant de l'extérieur

CONSIDÉRANT QUE le tarif pour le camp de jour pour les enfants de Notre-Dame-de-Lourdes est fixé à 350\$ pour la saison estivale d'une durée de 7 semaines, ce montant doit être payé d'avance, sans possibilité de remboursement ;

2012-03-43

Il est proposé par Christine Marion,

Et résolu :

De fixer à 400\$ le prix du camp de jour pour les enfants venant de l'extérieur, ce montant doit être payé d'avance, sans possibilité de remboursement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.5 Horaire de travail modifié pour la technicienne en loisir

2012-03-44

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière de signer pour et au nom de la municipalité un changement apporté à la répartition des heures de travail de la technicienne en loisir.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11.6. Caisse populaire – Demande de maintien du service

CONSIDÉRANT QUE la restructuration des services financiers du Centre de services de Notre-Dame-de-Lourdes est envisagée par votre institution ;

CONSIDÉRANT QUE le capital humain d'une communauté à desservir fait la richesse de son milieu ;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts à la population font l'attrait et participent au développement d'une municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est participante au projet «Vieillir dans sa communauté» et que des services de proximité sont nécessaires.

2012-03-45

Il est proposé par Réjean Belleville,
Et résolu :

De demander à la Caisse de Joliette le maintien des services existants du Centre de services de Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé ;

2012-03-46

Il est proposé par Marthe Blanchette,
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 heures 45

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Mairesse

Secrétaire-trésorière

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».